



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 03 Février 2010

<p><b>Date de la convocation</b> 20 Janvier 2010</p>	<p><b>Heure de la séance</b> 18 heures</p>	<p><b>Lieu de la séance</b> Salle Georges BRASSENS Clermont l'Hérault</p>
--	--	---

**PRÉSENTS** : M. CAZORLA Alain, Président de la séance

**ASPIRAN** : M.SATGER Jean-Noël, M.MONTAGNE Thierry, Mme CAER Michèle,

**BRIGNAC** : M.MARTINEZ Christian, M.VEDEL Jean-Louis,

**CABRIERES** : M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain,

**CANET** : Mme FABRE Maryse, M.FAVIER Marc, M.SEGURA René, M.BORE Jacques, M.MALBEC Sylvain,

**CEYRAS** : M.LACROIX Jean-Claude, Mme BARRE Berthe,

**CLERMONT L'HERAULT** : M.GARROFE Gilbert, Mme GOMIS Sylvie, Mme GUERRE Marie-Hélène, M.SOBELLA Henri, Mme THIERS Odile, M.FABREGUETTES Bernard, M.GALTIER René, M.BARON Bernard, M.MARTINEZ Antoine, M.RUIZ Salvador, M.DIDELET Serge,

**FONTES** : M.BRUN Olivier, Mme MIRET Christiane,

**LIEURAN CABRIERES** : M.BLANQUER Alain, Mme PUJOL-MONNIER Chantal,

**MERIFONS** : M.VIALA Daniel, M.OLLIER Pierre,

**MOUREZE** : M.NAVAS Gabriel, M.VALLAT Yves,

**NEBIAN** : M.LIEB François, M.DRUART David, M.ESTEVE Bernard,

**OCTON** : M.COSTE Bernard, M.LUGAGNE Jérôme,

**PAULHAN** : M.SOTO Bernard, M.DUPONT Laurent, M.GIL Claude, M.QUEROL Jean-François, M.LEBREAU Jean-Jacques,

**PERET** : M.BILHAC Christian, M.MONTAGNE Jacques, M.AZAM Joël,

**SALASC** : Mme FONT Chantal,

**USCLAS D'HERAULT** : M.FOULQUIER-GAZAGNE Bernard, M.RIGAUD Christian,

**VALMASCLE** : M.VALENTINI Gérald ; Mlle VALENTINI Martine,

**VILLENEUVETTE** : M.ORMIERES Jean-Louis, M.ALBERT Laurent.

**PROCURATIONS** :

M.JURQUET Henri à M.CAZORLA Alain.

M.BARDEAU Francis à M.ESTEVE Bernard.

M.COSTES Jean à Mme FONT Chantal.

M.GARCIA Alain à Mme CAER Michèle

M.REVEL Claude à M.SEGURA René

M.BAISSE Robert à M.BRUN Olivier

Mme FLOUROU Jocelyne à M.LACROIX Jean Claude

**Objet : Election du 8<sup>ème</sup> vice-président de la Communauté de communes du Clermontais**

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil communautaire qu'en application des dispositions de l'article 6 des statuts de la Communauté de la Communes du Clermontais, le nombre de vice-présidents a été porté à 8 suite à la dernière modification statutaire.

Dès lors il convient de procéder à l'élection des 3 vice-présidents supplémentaires.

Il précise que cette élection, se déroule au scrutin secret et à la majorité absolue, parmi les membres du conseil communautaire, comme le prévoient les articles L 2122-4 et L 2122-7 dudit code. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

Il propose la candidature de Monsieur FOULQUIER-GAZAGNE Bernard et demande aux délégués qui le souhaitent de faire connaître leur candidature.

Madame Chantal FONT se déclare candidate.

Monsieur le Président a fait constater que l'urne ne contenait ni bulletin, ni enveloppe, a procédé à sa fermeture et a invité l'assemblée à procéder aux opérations de vote.

Il a appelé les délégués à se rendre dans l'isoloir trois par trois.

Le vote de chaque conseiller a été constaté par sa signature sur la liste d'émargement en face de son nom.

Le président a déclaré le premier tour de scrutin clos et a procédé au dépouillement du vote.

**Les résultats du vote sont les suivants :**

- *Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 61*
- *Nombre de bulletins nuls (à déduire) : 0*
- *Nombre de bulletins blancs : 2*

**Ont obtenu :**

- Monsieur FOULQUIER-GAZAGNE Bernard: 33 Voix
- Madame Chantal FONT : 26 Voix

Monsieur FOULQUIER-GAZAGNE Bernard ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamé 8<sup>ème</sup> Vice-président de la Communauté de Communes du Clermontais et il est immédiatement installé dans ses fonctions.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
de Communes du Clermontais,

Alain CAZORLA